

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

JEUDI 3 AVRIL 2025 à 19h00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE

Fait en Mairie,
Le 28 mars 2025



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025

ADMINISTRATION GENERALE

3. Adhésion au SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne) des communes de Saint-Gratien, Coignières, Livry-Gargan, Quincy-sous-Sénart et Viry-Châtillon

FINANCES COMMUNALES

4. Budget primitif 2025 : vote des taux des taxes directes locales
5. Vote du budget primitif 2025 du budget principal intégrant l'affectation du résultat prévisionnel de l'année 2024

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

6. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

7. Attribution de subventions aux associations sportives au titre des contrats de performances par équipe.
8. Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (coupons sport).
9. Attribution d'une subvention sportive à l'association La pétanque de la Butte pour l'organisation de la troisième édition du Challenge de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.
10. Attribution d'une subvention à la section haltérophile de l'association sportive " la Vie au Grand Air" pour l'organisation de deux manifestations sportives.
11. Attribution de subvention coup de pouce, bourse au permis et B.N.S.S.A

ENSEIGNEMENT

12. Avis sur les ouvertures et fermetures de classes du 1er degré pour la rentrée scolaire 2025-2026

AFFAIRES CULTURELLES

13. Dotation du Prix de l'essai de la Ville de Saint-Maur

AFFAIRES SOCIALES

14. Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la politique de la ville - Quartier prioritaire des Rives de la Marne
15. Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sur le budget de la Ville (Exercice 2025).
16. Rapport de la Commission Communale d'Accessibilité

COMMUNICATIONS

17. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
18. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)